

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DUMALI
Un Peuple-Un But-~~Une~~ Foi

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 2015

1666

/MESRS -SG-DU

16 JUIN 2015

**FIXANT LA LISTE DES FILIERES DE FORMATION HABILITEES DE CERTAINS
ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE,**

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°06-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu la Loi n°06-006 du 23 janvier 2006 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret n°04-019/P-RM du 27 janvier 2004 portant création des diplômes de l'Université et des Grandes Ecoles ;
- Vu le Décret n°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence-Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ;
- Vu le Décret n°10-320/P-RM du 11 juin 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°07-2630/MEN-SG du 26 septembre 2007 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation ;
- Vu le Rapport de synthèse de la Commission Nationale d'Habilitation au titre de l'année 2015 ;

ARRETE:

Article 1^{er} : La liste des filières de formation habilitées des établissements publics d'enseignement supérieur ci-après est fixée ainsi qu'il suit :

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)/ Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)	Master Finances Publiques Master Economie Quantitative Calculable Master Economie Appliquée au Développement Master Politique de Développement et Gestion des Industries Extractives
--	---

Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG)/ Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)	Master Géomatique Aménagement et Gestion des Territoires
--	--

Faculté des Sciences et Techniques (FST)/ Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB)	Master Chimie appliquée Master Mathématiques Master Informatique Master Biochimie Master Biologie Master Physique Master Bioinformatique
--	--

Faculté d'Agronomie et de Médecine Animale (FAMA)/ Université de Ségou (US)	Licence Professionnelle Agroéconomie Licence Professionnelle Production Animale Licence Professionnelle Hydraulique
--	---

Faculté des Sciences Sociales (FASSO)/	Licence Professionnelle Aménagement du Territoire
Université de Ségou (US)	Licence Professionnelle Communication des Organisations
	Licence Professionnelle Sociologie

Institut Universitaire de Formations Professionnelles (IUFP)/	DUT Comptabilité Finances Audit
Université de Ségou (US)	DUT Génie Informatique
	DUT Hôtellerie Tourisme
	DUT Machinisme Agricole/ Agrobusiness
	DUT Assistant de Gestion
	DUT Eau Environnement et Energies Renouvelables
	Licence Professionnelle Comptabilité Finances Audit
	Licence Professionnelle Génie Informatique
	Licence Professionnelle Hôtellerie Tourisme
	Licence Professionnelle Machinisme Agricole/ Agrobusiness
	Licence Professionnelle Assistant de Gestion
	Licence Professionnelle Eau Environnement et Energies Renouvelables

Faculté de Droit Privé (FDPRI)/	Licence Droit Privé
Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)	Licence Professionnelle Droit de l'Environnement, du Foncier et de l'Urbanisme
	Master Droit Privé

Faculté de Droit Public (FDPU)/ Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)	Licence Droit Public
	Licence Professionnelle Droit Public
	Master Droit Public
	Master Arbitrage et Commerce International

Institut Universitaire de Technologie (IUT)/ Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB)	DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet
	Licence Professionnelle Métiers du Multimédia et de l'Internet

Ecole Nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba TOURE (ENI/ABT)	Licence Topographie
	Licence Génie Civil
	Licence Génie Mécanique et Energie
	Licence Géologie
	Licence Professionnelle Energies Renouvelables et Environnement

Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP)	Master Electrotechnique
	Master Electronique
	Master Management des Collectivités Territoriales
	Master Administration Economique et Sociale
	Master Conception des Produits Industriels
	Master Aménagement Hydraulique
	Master Bâtiments et Travaux Publics

	<p>Master Construction Mécanique</p> <p>Master Administration Publique</p>
--	--

<p>Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA)</p>	<p>Master Agroéconomie</p> <p>Master Machinisme Agricole</p> <p>Master Aménagement Hydro-Agricole</p> <p>Master Protection des Végétaux</p> <p>Master Amélioration des Plantes</p> <p>Master Agroforesterie et Gestion des Ressources</p> <p>Master Médecine Vétérinaire</p> <p>Master Gestion Intégrée des Ressources</p> <p>Licence Professionnelle Agroéconomie</p> <p>Licence Professionnelle Vulgarisation et Conseil Agricole</p> <p>Licence Professionnelle Agrobusiness</p>
---	---

<p>Centre de Recherche et de Formation en Industrie Textile (CERFITEX)</p>	<p>Licence Professionnelle Production Industrielle (Textile)</p> <p>Master Production Industrielle spécialité Technologie Textile</p>
--	---

<p>Conservatoire des Arts, Métiers et Multimédias Balla Fasseké Kouyaté (CAMM/BFK)</p>	<p>Licence Professionnelle Design</p> <p>Licence Professionnelle Danse</p> <p>Licence Professionnelle Musique</p> <p>Licence Professionnelle Multimédia</p>
--	---

	Licence Professionnelle Théâtre
	Licence Professionnelle Arts Plastiques
	Master Danse
	Master Musique
	Master Multimédia
	Master Théâtre
	Master Arts Plastiques
	Master Ingénierie Culturelle


Article 2 : L'habilitation des filières de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2015- 2016 pour une durée de deux (02) ans.
Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation sont reconnus.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL.....01
- P-RM-AN-CS-CC-CESC-SGG-HCC.....07
- Primature et tous ministères..... :30
- Gouverneurs.....09
- VERIFICATEUR GENERAL.01
- TOUS SERVICES DU MESRS15
- Archives -Journal Officiel02

Bamako, le 16 JUIN 2015
Le ministre,


Maître Mountaga TALL